



Communiqué

21 janv. 2021

Temps de travail des conducteurs de bus RATP, la région Ile de France se trompe dans ses calculs.

Valérie PECRESSE a adressé un courrier au Ministère des Transports, réclamant que les conducteurs de bus RATP travaillent 52 minutes de plus par jour, soit selon elle 35 heures, à l'occasion de la mise en concurrence du réseau BUS en 2025.

L'UNSA RATP conteste formellement les calculs de la Région. L'UNSA RATP est disposée à expliquer les conditions de travail actuelles des « machinistes » (conducteurs de bus) pour que la Région constate que d'ores et déjà ils travaillent bien plus que les 30 heures dont parle la Présidente de la région dans la presse...

En second lieu, les organisations syndicales de la RATP ont participé à une longue concertation avec le Ministère des Transports sur le futur décret « conditions de travail des machinistes » (le CST, Cadre Social Territorial), décliné de la Loi LOM.

Ce décret CST précise les conditions qui seront applicables aux conducteurs de bus dans les futures filiales dès le 1er janvier 2025.

Le décret fixe le temps de travail à 7h20 maximum par service en direct, pour 115 repos annuels, ce qui correspond quasiment à 35 heures hebdomadaires en moyenne annuelle. Nous rappelons que les agents travaillent 6 jours consécutifs.

Si l'UNSA RATP a exprimé sa totale opposition à l'augmentation future du temps de travail des conducteurs de bus lors des discussions au Ministère, malheureusement le gouvernement a tranché et validé ce niveau de temps de travail.

L'UNSA RATP reste à la disposition de la Région pour lui démontrer l'exactitude de ses propos, documents à l'appui.

Communiqué